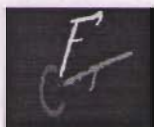


Collège Etienne de
Flacourt

CONSEIL D'ETABLISSEMENT
jeudi 27 novembre 2014
PROCES VERBAL



La séance est ouverte par le Principal à 17h00.

Etaient présents :

Dossier suivi par

Membres à voix délibérative :

Téléphone/Fax
+ 261 20 94 426 68
GSM
+261 32 07 601 10

Mél

cftulear@moov.mg

Adresse :
Rue REFOTAKA
BP 227
TULEAR

MADAGASCAR

- Administration : Jean-Philippe MOUD, Jackie MELARD, Rita RAKOTONDRAMASY
 - Parents : SOJA Vincent, ANDRIAMANANTENA Robert
 - Personnels : DUCLOS Eric, HO WEI KING Viviane, RAHARINIRINA Verosoa TSIMAITOARIVO John
- Elèves: PIERALY Irvana, FINISS Billy

Membres à voix consultative :

L'ordre du jour est le suivant :

- Bilan de rentrée 2014/2015
- Compte-rendu du Conseil d'Ecole
- Installation des diverses instances de l'établissement
- Budget 2015
- Modification fonction résident au primaire.
- Question(s) diverse(s)

En préambule, le Principal souhaite ajouter un point à ce conseil d'établissement par rapport à la situation des collègues résidents au primaire dans le cadre du futur mouvement.



2/9

1. Bilan de la rentrée.

La rentrée scolaire est satisfaisante au niveau pédagogique et éducatif. De plus, la faible baisse des effectifs (-8 élèves) a permis à l'ensemble des personnels de l'établissement de débiter l'année d'une manière plus sereine.

A ce jour, après la seconde commission des bourses et des nouvelles arrivées, la base élèves se décompose ainsi :

Maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6°	5°	4°	3°	TOTAL
48	17	12	17	20	24	32	25	24	29	248

Les effectifs actuels entraineront les choix suivants pour la rentrée prochaine (2015/2016)

- 6 classes dans le 1° degré (soit 1 classe de moins)
 - o 2 classes en maternelle
 - o 4 classes en élémentaire
- 4 classes dans le 2° degré (soit 2 classes de moins)
 - o 1 classe/niveau

Pour autant, au secondaire, le Principal propose en concertation avec les enseignants de lettres le dédoublement des cours de français en 6° et 5° l'an prochain, pour tenir compte au maximum des difficultés scolaires de certains élèves.

De plus, cette restructuration n'entrainera aucune suppression de poste. Seules quelques quotités seront diminuées et deux collègues vacataires ne seront pas reconduits. Malgré tout, ils demeureront comme c'est déjà le cas pour l'une d'elle à disposition de l'établissement si besoin.

Par ailleurs, le Principal confirme qu'il a fait le choix de contractualiser tous les collègues qui ont des quotités égales ou supérieures à 50%, c'est-à-dire plus de 9h/hebdomadaire.

Son choix s'explique par la difficulté de recruter des personnels de qualité dans certaines disciplines. Il pense que proposer un statut plus « solide » à des collègues peut leur permettre d'envisager leur futur au sein de l'établissement et s'inscrire dans la durée.



3/9

2. Compte-rendu du Conseil d'Ecole

Le Principal revient sur les grandes lignes abordées en conseil d'école le 24 novembre.

Tout d'abord, il explique la nouvelle architecture dans le système éducatif français :

- Cycle 1 : maternelle
- Cycle 2 : CP/CE1/CE2
- Cycle 3 : CM1/CM2/6°
- Cycle 4 : 5°/4°/3°.

Dans ce nouveau schéma, le cycle 3 devient le « cœur » de l'établissement car il doit permettre une bonne articulation entre le primaire et le secondaire. C'est dans cette optique que le collège a travaillé l'an dernier sur le nouveau Projet d'Etablissement, en essayant au maximum de mettre en place l'école du socle. Cela se traduit par de nombreuses actions inter-degrés et transversales.

- Les sorties pédagogiques :

Cette année, toutes les classes ont prévu des sorties. De plus, un budget important permettra une sortie avec nuitées à une classe.

- L'aide aux élèves :

Elle se traduit par les dispositifs suivants :

- Différenciation pédagogique par le maître au sein de sa classe
- A.P.C (actions complémentaires pédagogiques)
- PPRE (projet particulier de réussite éducative)
- PAI (projet d'accueil individualisé)
- Tutorat

- LE FSE :

Le Président du FSE a expliqué le fonctionnement de cette association (voir compte-rendu conseil d'école)

- Santé :

L'infirmière a partagé avec les membres du conseil d'école ses différentes actions et projets. (Voir compte-rendu conseil d'école)

- Les dates importantes :

Le Principal donne les « grandes » dates de l'année scolaire :

- Remise des cahiers d'évaluation : 12 décembre 2014, 27 mars et 19 juin 2015.
- Fête de Noël le 19 décembre matin.
- Conseil d'école, 16 mars 2015.



4/9

3. Installation des instances de l'établissement :

Le Principal propose l'installation des instances et conseils :

- Le Conseil de discipline :
 - Principal
 - DAF
 - CPE
 - 4 enseignants :
 - 1 ATOSS :
 - 3 parents :
 - 2 élèves.

- Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) :
 - Principal
 - Directrice primaire
 - Infirmière
 - CPE
 - 2 enseignants (1 par degré) :
 - 1 élève + 1 parent :

- Le conseil école-collège/conseil pédagogique :

Le Principal explique que dans la nouvelle architecture du système éducatif français, les cycles actuels sont modifiés pour assurer une meilleure continuité école collège. Ainsi, il propose la répartition suivante :

- Le Principal
- L'IEP
- La CPE
- 3 enseignants du primaire (1 par cycle)
- 3 enseignants du secondaire (domaine littéraire, domaine scientifique et « autres »).

- Comité de l'internat :

Cette instance a été mise en place pour permettre à la communauté éducative d'apporter son regard sur le fonctionnement de l'internat. Ce comité aborde les questions d'alimentation, d'hygiène, et les activités éducatives et pédagogiques.

- Principal
- DAF
- CPE
- 2 élèves
- Infirmière
- 2 parents



4. Budget 2015 :

Le projet de budget présenté ici est établi pour un effectif prévisionnel de 233 élèves à la rentrée scolaire 2015/2016.

A la demande du Principal, le Directeur financier expose les grandes orientations du budget 2015.

5/9

En introduction, le Principal explique qu'une réunion préparatoire a eu lieu avec les membres élus au sein du collège pour définir ensemble les grandes orientations pédagogiques en termes de crédits et de priorités. Lors de cette réunion, les négociations sur les frais d'écolages et les hausses de salaires ont également été abordées.

Les dépenses :

1) Frais de fonctionnement

- Eau, électricité, gaz, carburant (générateurs), produits pharmaceutiques, fournitures diverses (entretien, administration) :

Externat : 46 650 000 MGA (15628 €)

Internat : 26 500 000 MGA (9142€)

2) Dépenses d'enseignement et de documentation pédagogique

Externat : 50 000 000 MGA (17250€)

Internat : 0

3) Achat de marchandises

Externat – fournitures scolaires pour les élèves : 25 000 000 MGA (8625 €)

Internat - nourriture pour la cantine et les collations de maternelle : 84 800 000 MGA (29256 €)

4) Locations et entretien des biens mobiliers et immobiliers

Externat : 5 100 000 MGA (1760 €)

Internat : 37 000 000 MGA (19 512 €)

5) Assurances

Externat : 3 000 000 MGA (1 035 €)

Internat : 2 000 000 MGA (690 €)

5) Transports de marchandises, d'élèves, de personnels

Externat / Internat : 14 800 000 MGA (5106 €)

6) Frais de poste, téléphone, internet, autres frais bancaires

Externat : 22 300 000 MGA (7694 €)

Internat : 1 000 000 MGA (345 €)



6/9

7) Impôts et taxes divers

Externat : 150 000 MGA (52 €)

8) Dépenses des personnels locaux

Salaires, heures supplémentaires, remplacements, vacances, rémunération des personnels intérimaires, sociétés de service, honoraires des avocats et du cabinet d'expertise comptable, charges sociales, frais de justice, indemnités de fin de service, contribution HSA, HSE;

Externat : 511 585 126 MGA (176497 €)

Internat : 74 392 426 MGA (25665 €)

9) Participation aux dépenses des personnels AEFE

Participation à la rémunération des personnels résidents (28%) + HSE/HSA + ISVL (100%)

2011 : 440 000 000 MGA (158 400 €)

2012 : 479 431 485 MGA (172 595 €)

2013 : 532 055 653 MGA (191 540 €)

2014 : 445 030 932 MGA (153 535 €)

10) Autres charges

Divers frais de gestion : 13 712 800 MGA (4730 €)

Bourses scolaires / reversement au service général et aux familles :
864 172 214 MGA (298139 €)

Participation aux frais du réseau AEFE : 70 000 000 MGA (24150 €)

11) Intérêts des emprunts ANEFE (construction)

Intérêt d'emprunt : terminé

12) Divers

Caisse de solidarité des personnels : 4 000 000 MGA (1390 €)

Perte au change : 60 000 000 MGA (20700 €)

Charges diverses financières : 2 000 000 MGA (690 €)

APP 16 521 739 MGA (5 625 €)

13) Provisions pour :

Risques perte au change+grosses réparations+litiges

4 000 000 MGA (1380 €)

14) Dotations aux amortissements

105 000 000 000 MGA (36225€)

TOTAL GENERAL DES DEPENSES (externat / internat)

SERVICE GENERAL : 2 287 518 412 MGA

INVESTISSEMENT : 5 000 000 MGA

INTERNAT : 251 983 800 MGA

TOTAL GENERAL : 2 544 502 212 MGA



7/9

Les recettes:

Les recettes comprennent :

- Ce qui est versé par les parents ou pris en charge par les bourses scolaires de l'Etat français

- . Frais de scolarité, de première inscription, de réinscription
- . Frais d'internat, de cantine de collation en maternelle;
- . Revente des fournitures scolaires ;
- . Location des manuels scolaires (CP à 3^{ème})

- Les subventions de l'AEFE

Ce qui est versé par les parents ou pris en charge par les bourses scolaires de l'Etat français

1) Prestation de service :	1 310 846 412 MGA (558 302 €)
2) Revente des fournitures scolaires, et divers :	25 000 000 MGA (8265€)
3) <i>Gain au change</i> :	60 000 000 MGA (20700 €)
4) <i>Produit divers</i> :	1 500 000 MGA (517 €)

Les subventions de l'AEFE

- Bourses scolaires :	864 172 000 MGA (2980139 €)
- Projet d'établissement APP :	16 521 739 MGA (5 700 €)
- Décharges syndicales :	20 000 000 MGA (5 400€)

TOTAL GENERAL DES RECETTES (externat / internat)

• SERVICE GENERAL:	2 287 5180412 MGA (991 518 €)
• INTERNAT :	251 983 800 MGA (128 717 €)
• TOTAL GENERAL :	2 539 502 212 MGA (1 120 235 €)

Enfin, le Principal indique qu'il a fait une provision de 60 millions d'Ariary pour anticiper une éventuelle hausse du taux de l'Ariary.

Pour être complet, le Principal précise les points suivants :

Le budget est en équilibre pour 2015. Par ailleurs, les choix du collège ont tenu compte de la crise économique qui « affecte » les personnels et les familles.

En ce qui concerne la hausse de salaires des recrutés locaux, elle est de 5% pour les enseignants et les administratifs, et de 8% pour les personnels ATOS. Elle tient compte de l'inflation prévue autour des 7.5 voire 8%. IL ajoute que la masse salariale représente 24.5% du budget.



8/9

De plus, les frais d'écolages augmenteront de 9%. Cette hausse est inévitable mais demeure « encadrée ».

Le Principal reconnaît qu'un budget ne peut satisfaire toutes les parties, mais qu'un final, tous les choix opérés et partagés sont malgré tout positifs.

C'est-à-dire, hausse de salaires pour tous, augmentation des frais d'écolages en dessous des 10%, maintien du montant des crédits pédagogiques alors que l'établissement « perd » des élèves.

5) proposition modification fonction poste de résident au primaire :

Dans le cadre du futur mouvement des résidents au 1° degré, le Principal souhaite faire la proposition suivante :

- Si la collègue qui demande sa mutation l'obtient, il demandera à l'AEFE de transformer son poste en un poste de Directeur du primaire avec une décharge de 4H. En effet, même si cette année l'absence de Directeur n'empêche pas un fonctionnement correct du 1° degré malgré des ajustements à faire, le Principal pense en concertation avec l'équipe que cela serait un apport positif pour la structure.

VOTE : 10 POUR 1 CONTRE

6) questions diverses :

Les élèves demandent la possibilité de repeindre des classes et des salles.
Le Principal et le Gestionnaire sont favorables.

Un parent qui est un nouveau membre du Conseil d'Etablissement demande s'il est possible d'obtenir des informations sur le fonctionnement de cette instance.
Le Principal l'invite à venir le voir pour lui donner toutes les informations à ce sujet.
De plus, il rappelle aux membres qu'un document explicatif existe déjà sur le site internet du collège.

Un parent demande si la réduction du nombre de classes ne va pas diminuer la qualité de l'enseignement.
Le Principal pense que cela n'aura aucune incidence. Il ajoute qu'avec seulement une classe par niveau, les effectifs resteront encore très raisonnables (environ 24 élèves). Enfin, il précise que dans le cadre d'une politique du numérique au collège, l'établissement a décidé de passer à la fibre optique à partir de janvier 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Le Président du CE

Jean-Philippe MOUD



La Secrétaire de Séance

Rita RAKOTONDRAMASY